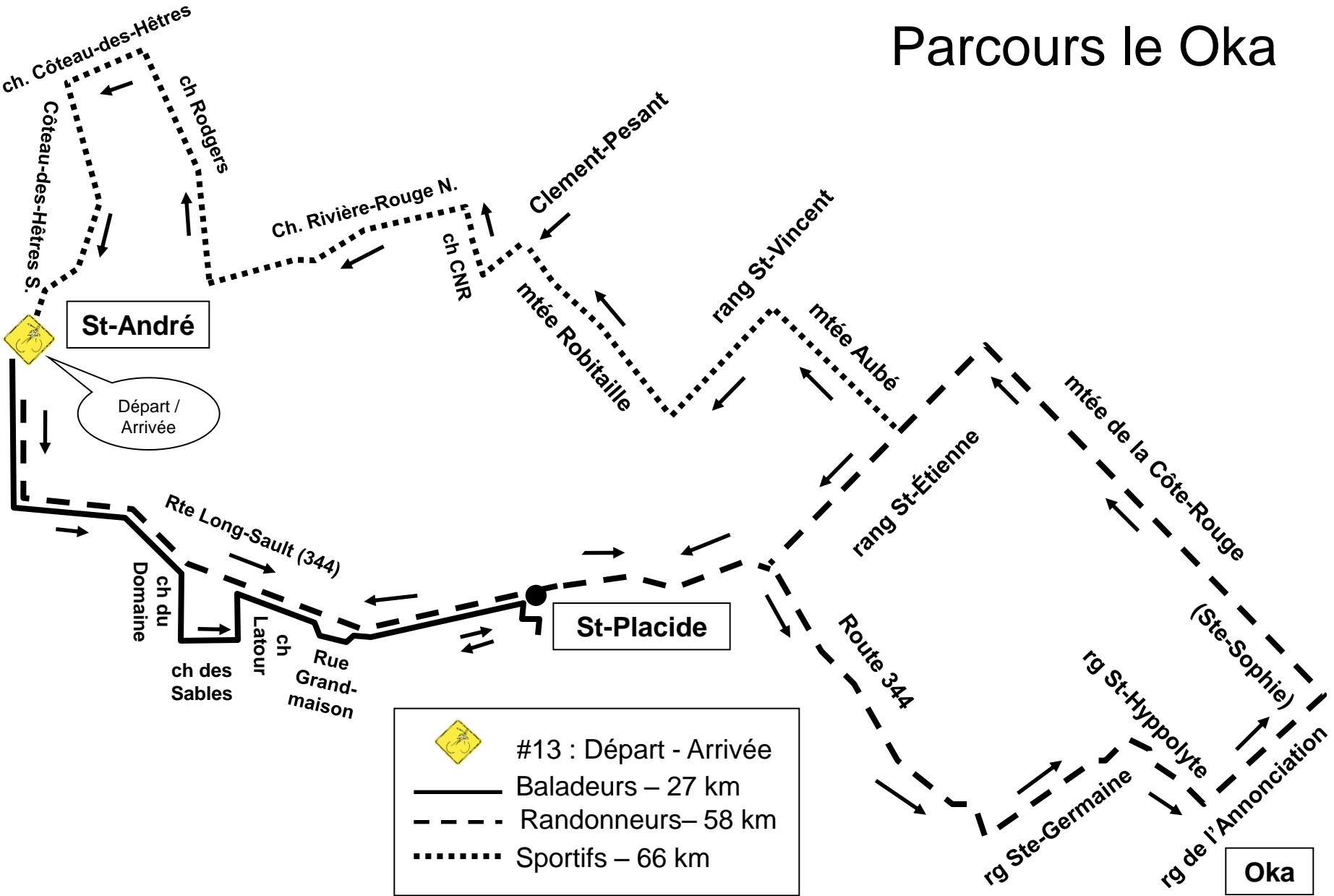


Parcours le Oka



Parcours #13 – le Oka

Baladeurs : Distance : 27 km

- Cour de l'école, À gauche sur Legault jusqu'au bout
- À droite sur Wales
- À gauche Rte Long-Sault (rte 344)
- À droite ch. Du Domaine
- À gauche sur ch des Sables
- À gauche sur ch Latour
- À droite Rte Long-Sault (Rte 344)
- À droite sur rue Grand-Maison
- À droite Rte 344 jusqu'à l'entrée de St-Placide
- À droite sur Basile-Routhier (route verte #1)
- À droite rue Sauvé, devient 2^e Ave (Église)
- Retour: rue Sauvé, gauche Basile-Routhier
- À gauche Route 344 jusqu'à l'école

Randonneurs : Distance : 58 km

- Cour de l'école, À gauche sur Legault
- À droite sur Wales
- À gauche sur Rte Long-Sault Rte 344
- À gauche sur rang Ste-Germaine
- À droite sur rang St-Hyppolyte
- À gauche sur rang de l'Annonciation
- À gauche Rang Ste-Sophie (devient mtée de la Côte-Rouge)
- À gauche sur rang St-Etienne
- A droite sur Rte Long-Sault Rte 344 jusqu'à l'école

Sportifs: Distance : 66 km

- Cour de l'école, À gauche sur Legault
- À droite sur Wales
- À gauche sur Route 344 (devient Ste-Philomène, Kanesatake)
- À gauche sur rang Ste-Germaine
- À droite sur rang St-Hyppolyte
- À gauche sur rang de l'Annonciation
- À gauche Rang Ste-Sophie (devient mtée de la Côte-Rouge)
- À gauche sur rang St-Etienne
- À droite sur montée Aubée
- À gauche sur montée St-Vincent
- À droite sur montée Robitaille jusqu'au bout
- À gauche sur chemin Clément-Pesant « Lalande »
- À droite sur chemin CNR
- À gauche sur Rivière-Rouge Nord
- À droite sur chemin Rodgers
- À gauche sur chemin du Côteau-des-Hêtres
- À gauche sur chemin du Côteau-des-Hêtres Sud
- À gauche sur Route 327 (St-André)
- À gauche sur rue Legault vers la cour d'école

Les règlements de SamediVélo

- Tout participant doit posséder un vélo en bonne condition.
- Le port du casque est obligatoire.
- Tout participant doit respecter le code de la route.
- Tout participant doit signaler ses intentions pour arrêter, pour tourner à droite ou à gauche.
- Tout participant doit circuler à la file indienne et à distance sécuritaire.
- Tout participant doit respecter les directives du chef de file.
- Il est interdit de consommer des boissons alcoolisées en circulant.
- Il est interdit de circuler avec un baladeur ou des écouteurs.